



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 SEPTEMBRE 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce onzième jour du mois de septembre 2017, à 19 h 30.

Sont présents :            Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                 Monsieur le conseiller Martin Chabot  
                                 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                 Madame la conseillère Nathalie Laprade

Est absente :                Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :    Madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur  
                                 Gaudreau  
                                 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 2017
4. Adoption du procès-verbal de la première séance extraordinaire du 24 août 2017
5. Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 24 août 2017
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017
7. Assemblée de consultation concernant le projet de règlement APR-56-2017 : modifications du règlement de zonage et du règlement de lotissement à des fins de concordance
8. Assemblée de consultation concernant le projet de règlement APR-55-2017 : affichage promotionnel
9. Avis de motion : modifications du règlement numéro 1259-2014 de façon à autoriser les drapeaux annonçant qu'un commerce est ouvert
10. Avis de motion : modification du règlement numéro 1259-2014 de façon à construire un cinquième étang aéré
11. Avis de motion : règlement d'emprunt pour la construction d'un parc de planches à roulettes
12. Avis de motion : règlement abrogeant le règlement numéro 1393-2017
13. Adoption d'un projet de règlement : abrogation du règlement numéro 1393-2017
14. Adoption du règlement numéro 1403-2017 : modification de l'article 2.3 du règlement numéro 1269-2015
15. Octroi du contrat pour l'impression du journal le catherinois 2017-2018
16. Amendement de la résolution numéro 418-2017
17. Amendement de la résolution numéro 481-2017
18. Nomination d'un maire suppléant
19. Permis d'utilisation pour le 2e bataillon royal 22e régiment
20. Entente avec Desjardins-entreprises Québec-Portneuf
21. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
22. Paiement à la Société Mutuelle de Prévention inc.
23. Adoption du budget révisé 2017 de l'Office Municipal d'Habitation
24. Emprunts temporaires
25. Dépôt du rapport des projections des revenus et des dépenses au 31 décembre 2017 et rapport comparatif
26. Amendements budgétaires



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

27. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements pour le parc de l'Étourneau-Sansonnet
28. Embauche : cours de zumba
29. Embauche d'un animateur pour le soccer session automne-hiver
30. Autorisation de paiement : deuxième versement pour le camp de jour au Domaine Notre-Dame
31. Autorisation de dépense : achat d'équipements pour le Service de protection contre les incendies
32. Nomination d'un pompier - premier répondant à temps plein
33. Second amendement au permis 2017-0457 : 4600, route de Fossambault
34. Amendement au permis 2014-0441 : 5223, route de Fossambault
35. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 13, rue Jolicoeur
36. Demande de permis d'enseigne : 4340, route de Fossambault
37. Amendement de la résolution numéro 426-2017 : vente de deux parcelles de terrain sur la rue des Étudiants
38. Demande d'acquisition du lot numéro 4 745 676
39. Amendement de la résolution numéro 313-2014 : hauteur des bâtiments en zone 135-H
40. Demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier : déplacement de sentier
41. Location de l'espace « A » du Motel Industriel : Alain Groulx
42. Réparation du pavage face au 45, route de Duchesnay
43. Autorisation pour la vente à l'encan d'équipements
44. Octroi d'un contrat : génératrice permanente à la mairie
45. Amendement de la résolution numéro 274-2017 : chambre des purgeurs du poste de pompage Montcalm
46. Octroi d'un contrat : décontamination sous la dalle de l'ancienne caserne
47. Paiement numéro 7 : parc industriel
48. Paiement numéro 2 : construction de la fontaine
49. Réception finale des travaux : nouvelle mairie
50. Mandat en architecture : construction d'une caserne satellite
51. Mandat en structure et en génie civil : construction d'une caserne satellite
52. Mandat en mécanique et électricité : construction d'une caserne satellite
53. Honoraires Thermeca
54. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
55. Dépôt de la liste des engagements financiers
56. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
57. Période de questions
58. Ajournement au 25 septembre 2017

Le quorum étant constaté, la séance du mois de septembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**503-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**504-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2017 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

505-2017      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 24 AOÛT 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la première séance extraordinaire du  
24 août 2017 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

506-2017      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 24 AOÛT 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du  
24 août 2017 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

507-2017      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
5 SEPTEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du  
5 septembre 2017 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE  
RÈGLEMENT APR-56-2017 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET  
DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT À DES FINS DE CONCORDANCE**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le  
maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement  
numéro APR-56-2017 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014  
et le règlement de lotissement 1260-2014 afin d'assurer la concordance au règlement de  
remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 02-2016.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, la conseillère en urbanisme,  
madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de  
l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des  
commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le  
directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne  
contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT  
APR-55-2017 : AFFICHAGE PROMOTIONNEL**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le  
maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement  
numéro APR-55-2017 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014  
de façon à soustraire les enseignes affichant les menus du service au volant des  
établissements de restauration rapide de l'obligation de rencontrer les normes édictées  
par l'article 12.1.6.3, à certaines conditions.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, la conseillère en urbanisme,  
madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de  
l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AUTORISER LES DRAPEAUX ANNONÇANT QU'UN COMMERCE EST OUVERT**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser les « drapeaux annonçant qu'un commerce est ouvert » sous certaines conditions.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À CONSTRUIRE UN CINQUIÈME ÉTANG AÉRÉ**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à intégrer une dérogation octroyée par la MRC de la Jacques-Cartier afin de permettre la construction d'un cinquième étang aéré dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Jacques-Cartier.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes, prévu au plan triennal d'immobilisations au projet numéro 86, et autorisant un emprunt à long terme pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-2017**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à abroger le Règlement numéro 1393-2017 intitulé « *Règlement numéro 1393-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 107 500 \$ pour la première phase des travaux d'aménagement de la Place de l'Église* ».

508-2017

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-2017**

**ATTENDU** que le règlement numéro 1393-2017 intitulé « Règlement numéro 1393-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 107 500 \$ pour la première phase des travaux d'aménagement de la Place de l'Église » n'a pas reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le projet de règlement portant le numéro APR-63-2017 pourvoyant à abroger le règlement numéro 1393-2017.

**Projet de règlement numéro APR-63-2017**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le présent règlement abroge le Règlement numéro 1393-2017 et il entre en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER

ADOPTÉE

509-2017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1403-2017 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1269-2015**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-53-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 juin 2017;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 26 juin 2017;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 août 2017 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 1403-2017 aux fins de modifier le règlement de construction numéro 1269-2015 de façon à modifier les dispositions relatives aux fondations notamment les conditions encadrant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur pieux ou pilotis.

**Règlement numéro 1403-2017**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé :  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1403-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1269-2015 DE FAÇON  
À :

- Modifier les dispositions relatives aux fondations notamment les conditions encadrant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur pieux ou pilotis.

**ARTICLE 2** L'article 2.3 du Règlement de construction numéro 1269-2015 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

«2.3 FONDATION

L'emploi de blocs de béton, de pieux et de pilotis est prohibé pour les fondations de tout bâtiment principal. Toutefois, les maisons mobiles et les résidences secondaires peuvent être installées sur pieux ou pilotis si les conditions édictées au 2e et 3e paragraphe du second alinéa du présent article sont rencontrées.

Malgré le premier alinéa, l'agrandissement d'une habitation unifamiliale ou bifamiliale est autorisé sur pieux ou pilotis de béton aux conditions suivantes :

- 1 la superficie au sol sur pieux ou pilotis ne doit pas excéder 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal sur fondation de béton;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

- 2 Un rapport approuvant la fondation sur pieux ou pilotis, signé par un ingénieur de l'Ordre des ingénieurs du Québec, doit accompagner la demande de permis;
- 3 Une jupe doit être installée afin de fermer complètement l'espace situé entre le dessous du plancher et le niveau du sol. Cette jupe doit être peinte, teinte ou vernie ou être recouverte d'un matériau de revêtement extérieur autorisé.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER

**ADOPTÉE**

**510-2017 OCTROI DU CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU JOURNAL LE CATHERINOIS  
2017-2018**

**ATTENDU** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'impression du Catherinois pour l'année 2017-2018;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions sur invitation tenue le 7 septembre 2017 à 11 h à la mairie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions daté du 7 septembre 2017;

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe par intérim, madame Roxane Hutton, en date du 7 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'octroi du contrat au Groupe Magnitude au montant de 39 057,01 \$, incluant les taxes. Le contrat est composé de la présente résolution, des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée le 7 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

**511-2017 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 418-2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 418-2017 en faisant l'ajout suivant :  
Le montant de 43 000 \$ approprié du fonds de roulement est remboursable sur dix ans.

**ADOPTÉE**

**512-2017 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 481-2017**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 481-2017 en faisant l'ajout suivant :

Cette somme est remboursable sur trois ans.

**ADOPTÉE**

**513-2017 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme monsieur Claude Phaneuf, conseiller du district numéro 1, pour agir à titre de maire suppléant pour la période débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 28 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

514-2017

**PERMIS D'UTILISATION POUR LE 2E BATAILLON ROYAL 22E RÉGIMENT**

**ATTENDU** la demande du capitaine Jocelyn Roy datée du 28 juillet, par laquelle ce dernier demande l'autorisation d'utiliser le parc du Grand-Héron ainsi que les terrains du parc industriel dans le cadre de l'exercice Castor intrépide 2017 qui se tiendra du 2 au 24 octobre dans la région de Saint-Basile;

**ATTENDU** la résolution numéro 483-2017 datée du 14 août 2017 qui autorisait l'utilisation des terrains du parc industriel mais refusait la demande d'utilisation du parc du Grand-Héron vu l'occupation de ce parc en octobre;

**ATTENDU** la nouvelle demande du Capitaine Roy datée du 7 septembre afin d'utiliser seulement les terrains boisés situés à proximité des étangs aérés, soit les lots 4 009 643, 4 009 647 et 6 114 023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil donne son accord à la demande d'utiliser les terrains dans le secteur des étangs aérés.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à signer le permis d'utilisation des terrains situés dans le secteur des étangs aérés présenté par le Capitaine Roy.

**ADOPTÉE**

515-2017

**ENTENTE AVEC DESJARDINS-ENTREPRISES QUÉBEC-PORTNEUF**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu de Desjardins Entreprises Québec-Portneuf deux propositions concernant le versement d'intérêts sur les liquidités dans les comptes bancaires.

**ATTENDU** le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte l'option de versement de 0,35 % d'intérêts sur les liquidités dans les comptes bancaires et autorise la trésorière, madame Julie Cloutier, à signer les documents nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

516-2017

**AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU** la résolution 301-2014 qui a autorisé la création d'un surplus affecté pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour pourvoir aux primes de départ des membres du conseil et du personnel visé par cette mesure;

**ATTENDU** que le montant annuel de 20 000 \$ à affecter annuellement s'avère insuffisant afin de constituer une provision adéquate;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil affecte une partie de son excédent de fonctionnement non affecté, pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pourvoir aux primes de départ à raison de 30 000 \$ par année pendant la durée nécessaire pour l'obtention d'une réserve suffisante, puisé à même le surplus non affecté à la fin de chaque année.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

Pour l'année 2017, une somme de 30 000 \$ est appropriée du surplus non affecté au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

**517-2017 PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.**

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 17 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2017 d'un montant de 6 612,25 \$.

**ADOPTÉE**

**518-2017 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

**ATTENDU** que par la résolution numéro 48-2017, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2017 qui comportent des revenus de 85 668 \$ et des dépenses de 133 718 \$, laissant un déficit d'opération de 48 050 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé un autre budget révisé pour l'année 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que le conseil approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2017 qui comportent des revenus de 85 668 \$ et des dépenses de 140 145 \$, laissant un déficit d'opération de 54 477 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE**

**519-2017 EMPRUNTS TEMPORAIRES**

**ATTENDU** la recommandation de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 30 août 2017;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1378-2017 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 38 500 \$; le règlement numéro 1379-2017, une somme de 60 000 \$; le règlement numéro 1380-2017, une somme de 170 000 \$; le règlement numéro 1381-2017, une somme de 29 400 \$; le règlement numéro 1382-2017, une somme de 63 892,71 \$; le règlement numéro 1383-2017, une somme de 55 000 \$; le règlement numéro 1392-2017, une somme de 1 585 000 \$; le règlement numéro 1394-2017, une somme de 625 000 \$ et le règlement numéro 1396-2017, une somme de 182 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur des règlements numéros 1378-2017, 1379-2017, 1380-2017, 1381-2017, 1382-2017, 1383-2017, 1392-2017, 1394-2017 et 1396-2017;

**ATTENDU** que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 38 500 \$ pour le règlement





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

numéro 1378-2017, 60 000 \$ pour le règlement 1379-2017, 170 000 \$ pour le règlement 1380-2017, 29 400 \$ pour le règlement 1381-2017, 63 892,71 \$ pour le règlement 1382-2017, 55 000 \$ pour le règlement 1383-2017, 1 585 000 \$ pour le règlement 1392-2017, 625 000 \$ pour le règlement 1394-2017 et 182 000 \$ pour le règlement 1396-2017, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

**IL EST EGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PROJECTIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET RAPPORT COMPARATIF**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, dépose le rapport des projections des revenus et des dépenses au 31 décembre 2017, ainsi qu'un rapport comparatif des revenus et dépenses en date respectivement du 31 juillet 2016 et du 31 juillet 2017.

**520-2017 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2017;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'amender le budget original de l'exercice financier 2017 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposée par la trésorière, madame Julie Cloutier, laquelle porte les revenus anticipés à 12 434 968 \$ et les charges anticipées à 10 485 727 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 1 949 239 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2017 est évalué à 51 355 \$.

**ADOPTÉE**

**521-2017 OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC DE L'ÉTOURNEAU-SANSONNET**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat au montant de 40 943,91 \$ plus taxes à la compagnie Tessier Récréo-Parc pour l'achat et l'installation d'équipements au parc de l'Étourneau-Sansonnet.

La dépense est imputée au projet d'immobilisation 2017-1382.

**ADOPTÉE**

**522-2017 EMBAUCHE : COURS DE ZUMBA**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de la compagnie DivertDanse à titre d'animateur pour les cours de Zumba de la programmation 2017-2018.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

523-2017

**EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE SOCCER SESSION AUTOMNE-HIVER**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Ludovick Bouchard à titre d'animateur pour le soccer pour l'automne-hiver 2017-2018.

**ADOPTÉE**

524-2017

**AUTORISATION DE PAIEMENT : DEUXIÈME VERSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR AU DOMAINE NOTRE-DAME**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le deuxième versement au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour 2017 pour un montant de 22 700,80 \$.

La somme nécessaire est appropriée du poste budgétaire 02-701-56-419.

**ADOPTÉE**

525-2017

**AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, daté du 31 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à faire l'achat d'équipements pour le nouveau camion mini-pompe ainsi que pour la mise à niveau des équipements de combat incendie existants, au montant de 9 221 \$, plus taxes, chez L'Arsenal.

La dépense est imputée au règlement numéro 1368-2017.

**ADOPTÉE**

526-2017

**NOMINATION D'UN POMPIER - PREMIER RÉPONDANT À TEMPS PLEIN**

**ATTENDU** le poste vacant de pompier - premier répondant à temps plein et l'affichage d'un concours tenu du 15 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017;

**ATTENDU** que six candidats ont postulé à ce poste dont deux se sont désistés.

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, daté du 8 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de nommer monsieur Bastien Hanus au poste de pompier - premier répondant à temps plein, à partir du 12 septembre 2017, aux conditions du contrat de travail des pompiers - premiers répondants à temps plein, à l'échelon 3 de la grille salariale dudit contrat.

Monsieur Hanus est assujetti à une période probatoire d'un an.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

**527-2017 SECOND AMENDEMENT AU PERMIS 2017-0457 : 4600, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande d'amendement aux plans accompagnant le permis numéro 2017-0457 déposé par le Groupe Harnois pour les travaux à réaliser au 4600, route de Fossambault;

**ATTENDU** que la demande d'amendement est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture et à l'aménagement du site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** que le remplacement de l'ilot de végétation entre le stationnement de la clinique vétérinaire et la sortie de la commande à l'auto par du lignage au sol diminue la sécurité des usagers car diminue l'encadrement des déplacements véhiculaires sur le site;

**ATTENDU** les documents déposés par le requérant;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser le second amendement présenté par le Groupe Harnois pour le projet de rénovation au 4600, route de Fossambault en ce qui a trait au portique donnant accès à la clinique vétérinaire en cour latérale, à la sortie en cour arrière pour le parc à chien, ainsi qu'au remplacement de la végétation par un enclos afin de dissimuler des contenants à déchets et à récupération.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de refuser l'amendement relativement au remplacement de l'ilot gazonné en cour latérale gauche par du lignage au sol.

**ADOPTÉE**

**528-2017 AMENDEMENT AU PERMIS 2014-0441 : 5223, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande d'amendement au permis de construction numéro 2014-0441 afin de modifier l'aménagement du site en retirant la piscine et en la remplaçant par un espace gazonné;

**ATTENDU** que cet amendement est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture et à l'aménagement du site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** que les espaces libres devraient être aménagés de façon cohérente, esthétique et sécuritaire;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 15 août 2017 ainsi que les documents déposés par le requérant;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'amendement aux plans accompagnant le permis de construction numéro 2014-0441 pour le projet intégré projeté au 5223, route de Fossambault.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'exiger que quelques arbres soient plantés et que du mobilier urbain soit disposé sur l'espace laissé vacant par le retrait de la piscine. De plus, en aucun cas cet espace ne devrait être imperméabilisé, par une aire de stationnement hors rue par exemple.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

529-2017

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 13, RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation sans agrandissement présentée par le propriétaire du 13, rue Jolicoeur afin de changer le revêtement extérieur de la résidence;

**ATTENDU** que ce permis est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** que la recommandation comprise dans l'inventaire patrimonial du patrimoine bâti pour cette résidence est satisfaite;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 15 août 2017 ainsi que les échantillons de revêtement extérieur déposés par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis de rénovation sans agrandissement présenté par monsieur Stéphane Côté pour changer le revêtement extérieur de sa résidence sise au 13, rue Jolicoeur.

**ADOPTÉE**

530-2017

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4340, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par les nouveaux locataires du 4340, route de Fossambault;

**ATTENDU** que ce permis est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** que les requérants ont la volonté de réparer les coroplastes des espaces d'affichage laissés vacants et de peindre en noir la structure d'enseigne autonome;

**ATTENDU** qu'il n'y a pas d'aménagement paysager au pied de la structure d'enseigne autonome;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 15 août 2017 ainsi que le document déposé par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le courriel transmis par monsieur Samuel Gauthier, en date du 6 septembre 2017, montrant une image d'un aménagement paysager qu'il propose de mettre en place au pied de l'enseigne;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis d'enseigne déposée par G&A pour le 4340, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

531-2017

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 426-2017 : VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN RUE DES ÉTUDIANTS**

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, daté du 18 août 2017;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 426-2017 et d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat pour la vente de deux parties du lot 4 742 962 à la Commission scolaire de La Capitale, soit les parcelles 1 et 2, au coût de 3 800 \$, auquel s'ajoutent les frais de notaire et d'arpenteur. Le tout tel que montré sur le plan annexé à la description technique préparée par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6034 de ses minutes.

**ADOPTÉE**

**532-2017 DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 4 745 676**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 30 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de vendre le lot 4 745 676 à monsieur Daniel Gaucher au prix de 8 286,31 \$, plus taxes. Les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ledit lot vendu sera grevé d'une servitude en faveur de la Ville pour la mise en place éventuelle de conduites pluviales.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente.

**ADOPTÉE**

**533-2017 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 313-2014 : HAUTEUR DES BÂTIMENTS EN ZONE 135-H**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 30 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution 313-2014 afin de préciser que la dérogation mineure accordée pour permettre une hauteur de 11,55 mètres aux bâtiments du projet Condos sur le Golf s'applique à l'ensemble du projet.

**ADOPTÉE**

**534-2017 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DE LA JACQUES-CARTIER : DÉPLACEMENT DE SENTIER**

**ATTENDU** la demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier visant à relocaliser le tronçon passant à l'ouest de la route de Fossambault;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 28 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de reconduire, pour l'hiver 2017-2018, les conditions de circulation des motoneiges établies pour l'hiver 2016-2017;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil demande au Club de motoneige de la Jacques-Cartier de déposer un argumentaire préparé par un expert démontrant que les conditions inscrites dans la servitude de conservation pour l'octroi d'une dérogation soient rencontrées. Le conseil demande également au Club de motoneige de la Jacques-Cartier de s'engager à assumer tous les frais courants et à venir relatifs à la dérogation demandée.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

535-2017

**LOCATION DE L'ESPACE « A » DU MOTEL INDUSTRIEL : ALAIN GROULX**

**ATTENDU** la demande de monsieur Alain Groulx de Toile Concept et locataire du local « B » du motel industriel;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, daté du 29 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la location du local « A » du motel industriel à monsieur Alain Groulx de Toile Concept pour une période n'excédant pas le 31 octobre 2017, au coût de 950 \$ par mois.

**ADOPTÉE**

536-2017

**RÉPARATION DU PAVAGE FACE AU 45, ROUTE DE DUCHESNAY**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** de mandater le Service des travaux publics pour effectuer des travaux de réparation de la voirie sur la route de Duchesnay, face au numéro civique 45;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie PAVCO pour effectuer la mise en place du pavage.

Le coût du contrat est établi à 8 075 \$, plus taxes, conformément à la soumission numéro 1165 datée du 30 août 2017;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

537-2017

**AUTORISATION POUR LA VENTE À L'ENCAN D'ÉQUIPEMENTS**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Roy, directeur adjoint au Service des travaux publics, daté du 30 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser la vente aux enchères, par Les Encans Ritchie Bros., du véhicule numéro 36 et des grilles de chargement des camions numéros 47, 81, 93 et 99.

**ADOPTÉE**

538-2017

**OCTROI D'UN CONTRAT : GÉNÉRATRICE PERMANENTE À LA MAIRIE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 29 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Génératrice Drummond pour la fourniture d'une génératrice et d'un commutateur de transfert. Le contrat est composé du devis numéro 1373-2017, de l'addenda numéro 1 et des documents de soumission déposés par l'entrepreneur le 25 août 2017;

Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire dont le coût total est évalué à 41 353,06 \$, incluant les taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1373-2017.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

**539-2017 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 274-2017 : CHAMBRE DES PURGEURS DU POSTE DE POMPAGE MONTCALM**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 274-2017 pour y préciser que les travaux seront exécutés conformément à la soumission TL1610015 rev2 transmise par monsieur Tomy Linteau de la compagnie CWA en date du 12 juillet 2017;

Le coût du contrat est établi à 18 880 \$, plus taxes, plutôt que 17 995 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**540-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : DÉCONTAMINATION SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 8 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de rejeter la soumission déposée par Pétrosol inc. pour le projet de réhabilitation environnementale au 5 - 7, route de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**541-2017 PAIEMENT NUMÉRO 7 : PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU** les travaux pour l'ouverture de la phase 3 du parc industriel;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 7 à Hamel Construction inc. au montant de 78 421,80 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 23 août 2017, de la libération complète de la retenue contractuelle concernant les travaux de génie civil, d'une retenue contractuelle de 5 % des coûts relatifs à la construction de la station de pompage d'égout et l'ajout des taxes brutes;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat concernant les travaux de génie civil ainsi que des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat concernant les travaux de mécanique de procédé relativement au paiement numéro 6.

**ADOPTÉE**

**542-2017 PAIEMENT NUMÉRO 2 : CONSTRUCTION DE LA FONTAINE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, daté du 25 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Soucy Aquatik, au montant de 35 942,91 \$ relativement aux travaux de la construction de la fontaine. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 juin 2017, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1336-2016, sous-projet 01.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

543-2017

**RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX : NOUVELLE MAIRIE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, daté du 8 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, à signer le certificat de réception finale des travaux;

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la retenue contractuelle à la compagnie Lévis Construction inc. au montant de 58 498,63 \$, incluant les taxes brutes; La somme nécessaire est appropriée du poste budgétaire 55-136-00-001.

**ADOPTÉE**

544-2017

**MANDAT EN ARCHITECTURE : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SATELLITE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un mandat à la firme Régis Côté et associés pour la préparation des plans et devis en architecture du projet de construction d'une caserne satellite à Lac-Saint-Joseph. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Jocelyn Boilard, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017;

Le coût du contrat est établi à 20 550 \$, plus taxes.

La dépense est imputée au règlement numéro 1383-2017.

**ADOPTÉE**

545-2017

**MANDAT EN STRUCTURE ET EN GÉNIE CIVIL : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SATELLITE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un mandat à la firme BDCO pour la préparation des plans et devis en structure et génie civil du projet de construction d'une caserne satellite à Lac-Saint-Joseph. Les détails du mandat apparaissent au courriel daté du 28 août 2017 et la proposition de service transmise par monsieur Denis Boucher en date du 30 août 2017;

Le coût du contrat est établi à 15 850 \$, plus taxes.

La dépense est imputée au Règlement numéro 1383-2017.

**ADOPTÉE**

546-2017

**MANDAT EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SATELLITE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 septembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un mandat à la firme Therméca pour la préparation des plans et devis en mécanique et électricité du projet de construction d'une caserne satellite à Lac-Saint-Joseph. Les détails du mandat apparaissent au courriel daté du 28 août 2017 et à la proposition de service transmise par monsieur Martin Brindamour en date du 28 août 2017;

Le mandat vise les activités de conception uniquement, soit les éléments 1 à 4 de la proposition.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

Le coût du contrat est établi à 4 200 \$, plus taxes.

La dépense est imputée au Règlement numéro 1383-2017.

**ADOPTÉE**

**547-2017 HONORAIRES THERMECA**

**ATTENDU** que la firme THERMÉCA s'est vu confier par le conseil un mandat en mécanique et électricité pour le projet de construction de la nouvelle mairie, lequel a été établi à 15 400 \$, plus taxes.

**ATTENDU** que la firme réclame des honoraires additionnels de 9 259,86 \$, mais a facturé 8 515,53 \$ et que cette réclamation est fondée en partie;

**ATTENDU** la note de service transmise par Me Valérie Belle-Isle de la firme Lavery, à la demande du directeur général, et le rapport de ce dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de verser 6 335 \$, plus taxes, en honoraires professionnels afin de régler à l'amiable la réclamation.

La somme à verser est imputée au Règlement numéro 1313-2016 (23-010-00-722).

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 août 2017, laquelle totalise 938 332,61 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 6 septembre 2017, laquelle comprend 144 commandes au montant de 266 523,84 \$.

**548-2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2017, laquelle totalise la somme de 89 309,30 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

---

549-2017

**AJOURNEMENT AU 25 SEPTEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'ajourner la séance au 25 septembre prochain.  
L'assemblée est levée à 21 h 03.

**ADOPTÉE**

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER